

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ECOLE de Candé-sur-Beuvron

DATE : 23/03/2021

Etaient présents à la réunion :

Identité	Qualité / fonction
Mmes BRAGA, CHEVALLAY, DANCHOT et GIRAUDET Mr CONDE	Représentants des parents d'élèves de l'école.
M. LEDOUX	Maire de Candé/Beuvron.
Mmes BOUCHET, BOUQUET, GAIGNEROT, MAREAU, PRUD'HOMME et TERWAGNE	Enseignantes de l'école primaire de Candé/Beuvron.
M. LÉPINARD	I.E.N. de la circonscription de Blois V

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du conseil d'école du 24/11/20
2. Effectifs rentrée 2021-2022
3. Protocole sanitaire
4. Bilan du Plan Particulier de Mise en sûreté - Risques Majeurs
5. Compte rendu du conseil des délégués d'élémentaire
6. Bilan travaux: remerciements et demandes
7. Date du 3ème conseil d'école
8. Questions des parents d'élèves

Point n°1 : Validation du compte rendu du conseil d'école du 24/11/20

Mr le Maire souhaite ajouter qu'il n'a pas été demandé de cotisations aux parents pour la coopérative scolaire pour cette année 2020/2021, mais que les subventions pour les sorties scolaires ont bien été versées par la mairie sur le compte de la coopérative scolaire.

Aucune autre modification ou objection n'est émise sur le procès-verbal du conseil d'école de la réunion du 24 novembre 2020.

Point n°2 : Effectifs de la rentrée 2021-2022

A ce jour, les effectifs prévus sont les suivants :

PS : 11	MS : 8	GS : 20	CP : 12
CE1 : 13	CE2 : 22	CM1 : 7	CM2 : 16

Les effectifs peuvent encore changer d'ici la fin de l'année scolaire.

Point n°3 : Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire des écoles évolue au rythme de la situation sanitaire. Les enfants d'élémentaires se sont bien adaptés au masque et sont très respectueux quant au port de celui-ci.

Aujourd'hui, les masques portés par les élèves doivent être des masques de catégorie 1 (UNS1) ou chirurgicaux, car plus filtrants. Les salles de classe doivent maintenant être aérées quelques minutes toutes les heures.

Mr l'Inspecteur précise que de nouvelles consignes concernant l'EPS sont applicables depuis le 22 mars. Les gymnases et piscines sont désormais réouvertes pour les publics scolaires.

Point n°4 : Bilan du Plan Particulier de Mise en sûreté - Risques Majeurs

Le scénario choisi était celui de l'accident d'un poids lourd transportant des matières dangereuses. Tout s'est bien déroulé. Le signal entre les deux bâtiments est le même qu'en cas d'attentat intrusion car il n'y en a pas d'autre possible.

Il est prévu l'achat de radios portatives à piles prochainement.

A noter qu'un exercice incendie a été fait en élémentaire le mardi 16 février. Dans le scénario choisi, le feu avait pris au niveau des entrées principales du bâtiment. Les élèves d'élémentaire se sont regroupés au niveau de l'entrée du bâtiment maternelle.

Point n°5 : Compte rendu du conseil des délégués élémentaire

Le premier conseil des délégués a eu lieu le jeudi 17 décembre 2020. Le compte rendu complet est disponible sur le site de l'école.

De nouveaux ballons ont été achetés pour chaque classe. Du matériel est mis à disposition des élèves pour les récréations (buts, cordes à sauter). Le prêt de celui-ci est soumis à son rangement et au fait d'en prendre soin.

Des tables de ping-pong et un tableau noir ont été installés sous le préau. Les élèves sont ravis et ont fait parvenir à Mr le Maire un courrier pour l'en remercier.

Point n°6 : Bilan travaux : remerciements et demandes

L'équipe enseignante remercie la mairie d'avoir rempli les carrés de potager. Mme Bouquet remercie également pour la réparation de son meuble.

Point n°7 : Date du 3ème conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 24 juin 2021 à 18h.

Monsieur Lépinard ajoute que cette date sera susceptible d'être modifiée car il attend une réponse quant à l'organisation prévue pour la rentrée prochaine.

Effectivement, les 3 années dérogatoires qui ont permis d'adopter un rythme sur quatre jours par semaine arrivent à leur terme. Les communes et les écoles doivent se repositionner pour les trois prochaines années.

Le maire indique qu'il prendra la décision en prenant en compte le souhait des enseignants et des parents.

Il est proposé de maintenir le conseil d'école à la date prévue afin de faire un bilan des activités après les sorties de fin d'année (si elles peuvent avoir lieu).

Un conseil d'école extraordinaire sera proposé pour statuer sur le maintien ou non de la semaine à 4 jours. Le maintien semble souhaité par l'équipe enseignante ainsi que les parents, ceci sera prochainement discuté.

Point n°8. Questions des parents d'élèves

1. La création d'une Toute Petite Section est-elle envisagée pour la rentrée de septembre 2021 ?

Pour l'an prochain l'intégration d'élèves de Toute Petite Section est envisagée.

Madame Bouquet a suivi une formation et a lu divers documents officiels (disponibles sur la plateforme Éduscol).

Elle va vous faire part des différentes dimensions à prendre en compte pour l'accueil des TPS.

Tout d'abord, sur tous les documents, il est précisé que pour l'accueil des enfants de deux à trois ans, qu'il est indispensable qu'il y ait une réflexion approfondie sur les moyens matériels et humains pour l'accueil des TPS entre la commune et l'Education Nationale.

Actuellement, toutes les conditions matérielles sont déjà présentes pour accueillir les TPS à l'école maternelle : à la fois pour assurer la sécurité affective (avec des espaces ouverts), pour répondre aux besoins physiologiques, satisfaire les besoins moteurs, relationnels ou sensoriels, pour les aider au développement de l'autonomie, ainsi que les espaces extérieurs à la classe.

En ce qui concerne les conditions humaines, il est important d'offrir à l'enfant des relations affectives stables et durables avec les mêmes personnes pour favoriser son sentiment de sécurité et faciliter son développement.

Afin de créer ce sentiment de sécurité, l'enseignante doit pouvoir être disponible pour ces très jeunes élèves et la stabilité du personnel est indispensable. Il faut donc limiter le nombre d'adultes s'occupant directement de ces enfants avec une continuité éducative (comme une collaboration avec le périscolaire pour que les règles qui soient identiques et rassurent l'enfant) sur les temps périscolaires avec un adulte de référence, l'ATSEM attachée à la classe de préférence, ce qui permet d'offrir à ces jeunes enfants un cadre sécurisant. Notamment pour l'aider à vivre les situations les plus difficiles de la journée, comme les arrivées et les siestes.

L'ATSEM et l'autre personne référente pour le périscolaire doivent être choisies pour leur niveau de langue modélisant, leur disponibilité, leurs postures et qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants. Ce qui est déjà le cas de Loélia.

(Par exemple : Loélia à la garderie du matin, pour le coucher à la sieste. Il faudrait donc qu'elle déjeune en même temps que les élèves. La personne référente sur le temps de restauration scolaire devrait être la même que pour la garderie du soir. Cela ne ferait que 3 adultes référents pour la journée.)

Le ratio adulte/enfant constitue un indice majeur à considérer. Selon plusieurs travaux, un ratio adulte/enfant élevé et également un petit groupe d'enfants permettent d'avoir des interactions plus fréquentes et plus positives, ainsi que des activités plus appropriées au développement de l'enfant.

En ce qui concerne l'accueil au restaurant scolaire, il faut que le mobilier et les ustensiles soient adaptés. Les jeunes élèves doivent déjeuner le plus tôt possible après la classe (ce qui est déjà le cas actuellement).

Le temps de sieste est important et afin de respecter au mieux le rythme biologique de l'enfant, ils doivent aller au dortoir dès la fin du repas (comme ce qui se faisait les années précédentes).

Ref : « La sieste, organisée dans l'école pour les enfants qui ont déjeuné à la cantine, doit être située au plus près du repas. En effet, pendant la digestion, l'essentiel de l'activité physiologique du tout jeune enfant est détourné vers cette fonction essentielle à sa santé. Il serait absurde au même moment de le pousser à des jeux animés ou des courses dans la cour de récréation »

Document d'accompagnement des programmes : pour une scolarisation des tout-petits MEN. SCEREN-CNDP.2003

Pour conclure, toutes les conditions matérielles sont réunies pour accueillir les TPS à l'école. Nous pourrions donc ouvrir les pré-inscriptions des TPS si la municipalité propose les moyens humains nécessaires et adéquats pour accueillir des TPS, ainsi qu'une gestion sur le temps de midi qui respecte leur rythme biologique.

Dans l'affirmative, quel serait l'organisation retenue ?

Si les conditions d'accueil sont remplies, voici ce que nous avons prévu :

- Accueil des enfants qui auront 3 ans, durant l'année scolaire en cours, du 1^{er} janvier au 30 avril.
- Rentrée unique au mois de janvier
- Inscription des PS et préinscription des TPS de début avril à fin mai afin pouvoir organiser plus sereinement l'année suivante (visite des locaux,
- En fonction du nombre de places disponibles, nous inscrirons les TPS préinscrits selon leur date de naissance : un enfant plus âgé sera accueilli avant un plus jeune.
- L'inscription des TPS sera confirmée aux familles lors de la rentrée de septembre, en fonction des places disponibles (arrivées potentielles au cours des vacances d'été).

Mr Lépinard ajoute que la scolarisation des TPS n'est pas obligatoire et qu'elle nécessite un travail préalable entre l'école et la mairie. Les effectifs de TPS n'ont pas d'incidence sur la carte scolaire (c'est-à-dire les ouvertures/fermetures de classe). Ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs car leur scolarisation n'est pas obligatoire.

La scolarisation des TPS doit être réfléchie, adaptée afin d'être bénéfique pour les enfants.

Mr Lépinard émet des réserves quant à une rentrée en janvier. Une rentrée en septembre ou à la Toussaint peut être envisagée si les élèves sont prêts à être scolarisés.

Mr Condé est en accord avec l'organisation proposée par l'équipe enseignante.

Mr Ledoux n'est pas hostile à l'accueil des TPS surtout pour des enfants nés courant janvier. Il pense qu'il faut, cependant, faire attention aux effectifs de classe pour qu'elles ne soient pas trop chargées (pas plus de 25 élèves). Il n'a pas d'avis tranché sur la date de rentrée.

Mr Ledoux souligne que les locaux sont adaptés et que personnel au contact des tout-petits aura les diplômes et qualifications requises. Le choix d'accueillir ou non les TPS revient à l'équipe enseignante.

Mme Terwagne demande à ce que le planning des ATSEM durant le temps scolaire soit acté avant la prise de décision.

Mr Lépinard souhaite, en effet que Mr Ledoux précise le taux d'encadrement.

Mr Ledoux répond qu'il sera identique à cette année scolaire à savoir 1,8 ATSEM pour les 2 classes de maternelle.

2. Lors du précédent Conseil d'École, la question du bio à la cantine avait été abordée. Monsieur le Maire nous informait qu'une demande serait faite au moment de l'appel d'offre pour augmenter les quantités de bio.

=> La renégociation avec le prestataire a-t'elle eu lieu ?

Mr Ledoux explique qu'un appel d'offres dure 3 ans et qu'il faut donc attendre juin 2022 pour en faire un nouveau.

Pour le prochain appel d'offres, qui prendra effet en septembre 2022, le critère du bio sera pris en compte et une proposition sera faite aux familles pour préciser notamment un surcoût éventuel.

Monsieur le maire indique qu'il y aura très certainement des contraintes supplémentaires qui seront à prendre en compte d'ici là avec la loi Egalim.

3. Suite à la mise en place du protocole sanitaire, les enfants n'ont que 15 minutes pour manger et sont nombreux à le faire remarquer.

=> Est-il envisageable d'augmenter le temps de repas ?

Suite aux remarques de certaines familles, Mr Ledoux a vérifié le temps dévolu à chaque repas : les enfants ont 25 min pour déjeuner, ce qui est une durée tout à fait convenable selon les membres du conseil d'école.

Mr Ledoux précise que 3 services ont été instaurés suite au protocole sanitaire :

- 12h - 12h25 pour les CP/CE1 ;
- 12h35 – 13h pour les CE1/CE2 ;
- 13h10 – 13h35 pour les CM.

Mr Ledoux remercie les enseignantes d'avoir modifié les horaires de classe pour permettre la mise en place des 3 services.

Mr Condé explique que certains enfants refusent de manger une entrée ou un dessert par peur de manquer de temps pour déjeuner. Les contraintes de temps semblent créer un climat anxieux et certains enfants le vivent très mal.

Mr Lépinard explique que les enfants ont certainement besoin d'être rassurés.

Mr Ledoux comprend tout à fait que cela puisse être stressant pour les enfants et demandera donc au personnel de cantine d'être plus rassurant.

4. Des informations ont-elles été communiquées concernant les sessions de piscine pour l'année scolaire 2021/2022 ?

Les séances de piscines non effectuées cette année suite au confinement de novembre ne seront pas rattrapées.

Elles ne reprendront donc qu'au cours de l'année scolaire 2021-2022, si le contexte sanitaire le permet.

5. Le 9 février 2021 a eu lieu le lancement du site jeprotegemonenfant.gouv.fr (une campagne visant à interpeller les parents d'enfants et d'adolescents sur l'exposition à la pornographie et ses conséquences).

Cette plateforme, conçue pour les parents, explique comment mettre en place des outils de contrôles parentaux et propose des contenus d'éducation à la sexualité pour libérer la parole entre parents et enfants.

=> Est-il possible de diffuser cette information sur le site de l'École et/ou dans les cahiers ?

Tout d'abord, merci pour cette information. Le lien a été publié sur le site de l'école.

6. Au point 2.5 du règlement intérieur, il est noté que « toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, dont lieu à des réprimandes, qui sont, si l'équipe enseignante l'estime nécessaire, portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. »

Il est également indiqué que « Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative ».

=> A ce jour, comment est abordé le sujet du harcèlement ?

Il est abordé dans les classes en fonction des besoins. Cette année, le sujet a été abordé en classe de CM1-CM2.

En s'appuyant sur différents supports (vidéos, dilemmes moraux, cas pratiques), le débat a été ouvert en classe et les élèves qui le souhaitent ont pu partager leurs expériences. Le but étant que les élèves comprennent ce qu'est le harcèlement, qu'ils se rendent compte qu'il s'agit d'un sujet sérieux qui peut avoir de graves conséquences et qu'ils connaissent les conduites à tenir, que l'on soit victime ou témoin.

Un gros travail est fait pour faire comprendre aux élèves qu'ils peuvent se confier et avoir confiance en l'adulte.

L'intervention d'une association à ce sujet est prévue à la fin du mois de mai.

Pour pouvoir agir efficacement sur une suspicion ou une situation de harcèlement, il faut qu'un dialogue soit instauré entre le ou les parent(s) et l'enseignant de l'enfant. En effet, lorsqu'ils se trouvent dans une situation de harcèlement, les enfants ne viennent pas forcément se confier à leurs enseignants.

Mr Lépinard souligne la gravité de ce thème et explique que le harcèlement doit être traité selon 2 axes :

- la prévention : une journée est dédiée à cette problématique chaque année en novembre, cela permet d'évoquer le sujet dans les classes ;

- la mise en place d'une procédure très précise en cas de harcèlement (prise en charge du harcelé, du harceleur, des témoins et de leurs familles). Cette procédure est consultable sur le site Eduscol.

Mr Lépinard insiste sur le fait que les enseignants et le personnel périscolaire doivent être très vigilants à tout changement de comportement d'un élève.

Il indique également l'existence d'un numéro vert pour les familles : 3020

Mr Lépinard informe que l'Inspection Académique va mettre en place un groupe de travail pour lutter contre les violences sexuelles qui touchent les élèves dès la maternelle. Ce groupe sera constitué, entre- autre, d'infirmières, d'assistantes sociale, de procureurs.

=> Au vu des derniers évènements nationaux, est-il possible d'inclure au règlement intérieur une ligne de conduite dans le cadre de « menaces de mort ».

L'équipe enseignante pense qu'il n'est pas souhaitable d'intégrer dans le règlement de conduite à tenir pour chaque comportement inadapté des élèves. En effet, chaque situation est différente et les enseignantes pensent qu'il est préférable de les traiter au cas par cas.

Mr Lépinard demande si un suivi est effectué auprès des deux familles, ce que confirme Mme Terwagne.

Mr Ledoux note qu'il n'est à son avis pas nécessaire de noter toutes les interdictions dans le règlement.

=> Est-il possible également d'ajouter « les temps de récréation » dans la partie : « Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative »

Les temps de récréation font partie de la vie de classe et sont donc compris dans son fonctionnement.

=> A quel moment exactement, des intervenants autres que l'équipe éducative sont-ils sollicités dans le cas de brimades, répétées et signalées, d'un élève à un autre ?

Lorsque l'équipe éducative estime qu'elle n'est pas en capacité de gérer elle-même cette situation, elle peut demander une intervention d'autres personnels de l'éducation nationale (psychologue scolaire, assistant.e sociale, inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale...).

Mr Lépinard évoque l'existence de l'EMS (équipe de mobilité scolaire) : un membre du rectorat propose des interventions dans les classes autour du climat scolaire. La demande doit être faite par l'équipe enseignante.

Mr Lépinard insiste sur le fait que, pour ces situations, il doit y avoir une continuité entre l'équipe enseignante et le périscolaire.

7. Depuis quelques semaines, les médias traitent du sujet des tests salivaires en milieu scolaire.

=> Des informations ont-elles été communiquées aux équipes enseignantes et/ou à la Mairie ?

Aucune information à ce propos n'a pour le moment été communiquée à l'école ou à la mairie.

Mr Lépinard précise que ce sont des écoles ciblées et que, pour notre circonscription, il s'agit de l'école-test de Montrichard. Les tests ne sont pas prévus à l'école de Candé pour le moment.

La séance est levée à 19h28.

Les secrétaires de séance :

Audrey Prud'homme et Flavie Chevallay

La directrice : Sarah Terwagne

